



	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p>Site Natura 2000 VALLÉES CALCAIRES PERI-ANGOUMOISINES</p>	
Statut : ZSC	Code : FR5400413
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 09 août 2008 portant désignation de la ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoises ; - Arrêté préfectoral du 26 septembre 2012 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2002) 	

Description et intérêt du site :

Complexe de 3 petites vallées entaillées dans les calcaires durs du Crétacé au sud d'Angoulême. Les éléments géomorphologiques les plus remarquables sont constitués par des falaises calcaires (près de 10 kilomètres de linéaire cumulé) dominant des versants pentus couverts de pelouses et de bois thermophiles et séparées par des plateaux à sol squelettique. Quelques grottes et de nombreuses carrières souterraines abandonnées s'ajoutent à l'originalité du site. Le fond des vallées est plus anthropisé : des cultures, des prairies améliorées et des plantations de peupliers y ont remplacé partiellement d'anciens habitats hydromorphes (aulnaie-frênaie riveraine, mégaphorbiaies eutrophes) dont il subsiste toutefois quelques lambeaux.

<p>Qualité et importance</p>	<p>Il est l'un des sites régionaux majeurs pour les complexes de végétation xérophile calcicole. Richesse floristique exceptionnelle marquée par un fort contingent d'espèces méditerranéennes-montagnardes, souvent en limite d'aire ou en aire disjointe. Remarquable diversité phyto-sociologique des complexes pelousaires favorisée par une géomorphologie très originale en contexte planitiaire : "tonsure" thérophytiques des plateaux avec l'endémique <i>Arenaria controversa</i>, fourrés pré-forestiers à Spirée à feuilles de millepertuis <i>Spiraea obovata</i> et Alisier blanc <i>Sorbus aria</i>, falaises suintantes à <i>Adiantum capillus-veneris</i>, pelouses du <i>Sideritido guillonii-koelerietum vallesianae</i> dans une sous-association endémique à <i>Globularia valentina</i>, sésleriaie du <i>Lino salsolidis-seslerietum albicantis</i> etc. Tous ces groupements occupent de plus des surfaces inhabituellement importantes pour la région et sont dans un bon état de conservation.</p> <p>Les nombreuses cavités naturelles ou artificielles (anciennes carrières souterraines) abritent une population diversifiée de chiroptères mais dont les effectifs restent peu importants. Le site accueille une richesse en lépidoptère notamment en ce qui concerne les pelouses avec de nombreuses espèces en déclin dans l'Ouest de la France. La faune des orthoptères et des odonates semble également très intéressante.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>La proximité immédiate d'Angoulême génère une multitude de menaces actives ou potentielles : création ou extension de zones industrielles et d'activités commerciales, constructions d'habitations, réalisation d'infrastructures de loisirs (golf, étangs, carrières); utilisation du site comme zone récréative majeure : dégradation des pelouses par le passage répété de motos tout-terrain, sur-fréquentation des falaises par les alpinistes amateurs, dérangement des chauves-souris dans les anciennes carrières souterraines, circulation automobile accrue etc. A ces menaces péri-urbaines s'ajoutent celles inhérentes au processus d'intensification agricole qui concerne le fond des 3 vallées : mise en culture d'habitats semi-naturels (prairies), défrichement des lambeaux relictuels de forêt alluviale et remplacement par des cultures de peupliers, dégradation de la qualité des milieux aquatiques etc.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

- 1- Création de voie forestière ;
- 4- Création de place dépôt de bois ;
- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 18- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. : création de plans d'eau, permanents ou non ;
- 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 22- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0. : réalisation de réseaux de drainage ;
- 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
- 27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines,
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2 mètres Et qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Classe d'habitat		
Classe d'habitat	• Forêts caducifoliées ;	50 %
	• Pelouses sèches ;	14 %
	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	14 %
	• Autres terres arables ;	11 %
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	4 %
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) ;	2 %
	• Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières ;	1 %
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	1 %
	• Prairies améliorées ;	1 %
	• Forêts sempervirentes non résineuses ;	1 %
	• Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques).	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

- 6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de *l'Alyso-Sedion albi* (0,09 ha) ;
- 6220 – Parcours substeppique de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* (5,29 ha) ;
- 7210 – Bas marais calcaires à Marisques *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (1,46 ha)
- 91E0 – Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne commun *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (41,14 ha) ;
- 9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (16,64 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Mammifères : 1303 – Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (30 ind) 1304 – Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1305 – Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i> 1308 – Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> 1310 – Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i> 1321 – Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> (100 ind) 1323 – Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> 1324 – Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Invertébrés : 1044 – Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (100 - 250 ind) 1060 – Grand cuivré <i>Lycaena dispar</i> 1065 – Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> 1083 – Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 6177 – Azuré de la sanguisorbe <i>Phengaris teleius</i> (50 ind)
	Poissons : 5315 – Bavard <i>Cottus perifretum</i>

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Pelouses calcaires sèches. Eaux et milieux associés	Chiroptères et papillons

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Broyage/débroussaillage (Pelouses calcicole et sèche, manteau de genévriers)					Développement de la hampe florale								
Papillons							Reproduction et ponte						
Chiroptères	Chiroptères – Gîtes estivales				Reproduction et élevage des petits								
	Chiroptères – Gîtes hivernaux	Hivernation									Hivernation		
	Chiroptères – Gîtes estivaux et hivernaux	Hivernation		Reproduction et élevage des petits						Hivernation			

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période à forte sensibilité
Période à moyenne sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire : 3140 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> (0,69 ha) ; 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (21,28 ha) ; 3260 – Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques <i>Ranuncuion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> ; 5110 – Formations stables xérothermophiles à Buis commun des pentes rocheuses (3,1 ha) ; 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) *(sites d'orchidées remarquables) (62,2 ha) ;

Habitats d'intérêt communautaire :

6410 – Prairies à *Molinia* sur cols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (1,92 ha) ;
 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairues et étages montagnards à alpin (10,77 ha) ;
 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (35,17 ha) ;
 8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ;
 8310 – Grotte naturelle (non exploitée par le tourisme) ;
 9340 – Forêt alluviale résiduelle à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (51,64 ha).

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux

<p>Amphibiens : Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i> Rainette verte <i>Hyla arborea</i> Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i></p>	<p>Mammifères : Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Murin à moustache <i>Myotis mystacinus</i> Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i> Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i></p>
<p>Reptiles : Couleuvre verte et jaune <i>Coluber viridiflavus</i> Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> Couleuvre d'Esculape <i>Elaphe longissima</i> Lézard vert <i>Lacerta viridis</i> Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i></p>	
<p>Invertébrés : Bacchante <i>Lopinga achine</i> Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i> (500 ind)</p>	

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	16	5
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	14	-
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	21	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	-	

Site web du site Natura 2000 : <http://valleesangoumoisines.n2000.fr/>

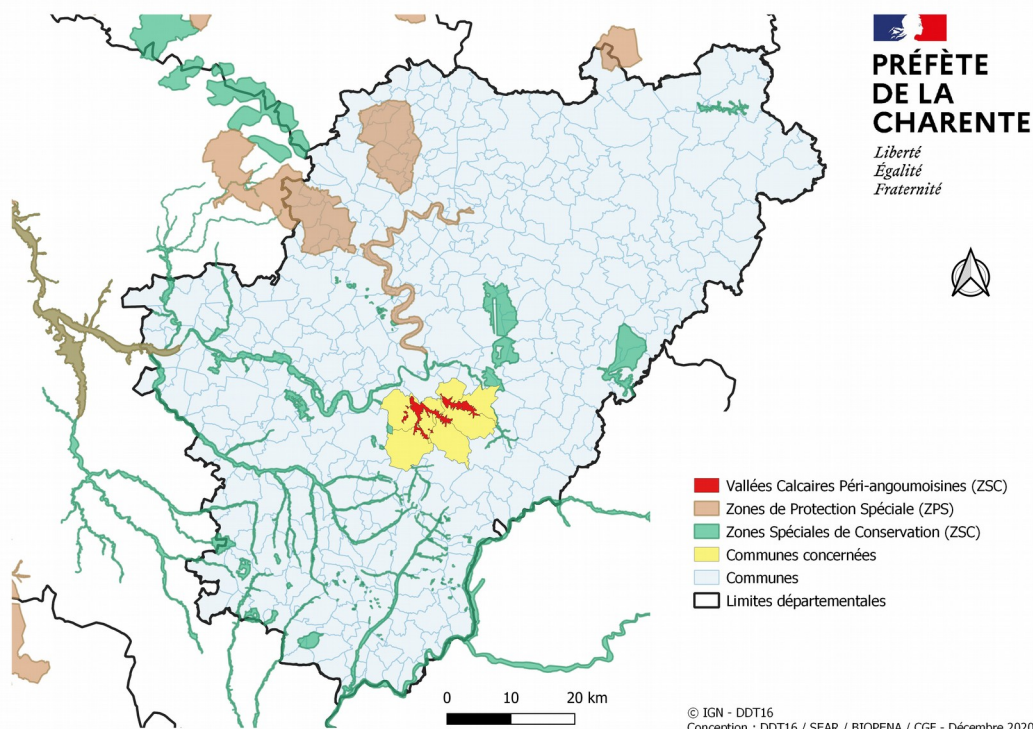
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400413.pdf>

Pour consulter le DOCOB : <http://valleesangoumoisines.n2000.fr/participer/docob-et-gestion>



Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Dirac, Garat, La Couronne, Mouthiers-sur-Boëme, Puymoyen, Soyaux, Torsac, Voeuil-et-Giget.

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents
- ZSC FR5400406 : Forêt de la Braconne

Périmètre des Vallées Calcaires Péri-angoumoises :

